

Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Plan canicule Villard-Bonnot

Juillet 2023

La Commune de Villard-Bonnot avec le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre chaque année, en période de fortes chaleurs, un important dispositif d'accompagnement des personnes vulnérables du 1^{er} juin au 15 septembre.

À Villard-Bonnot, une cellule de crise, regroupant le maire, Patrick BEAU, des élus et des agents, a été constituée, avec l'objectif de savoir comment agir et pouvoir anticiper ces épisodes de canicule.

Partie 1 - Le plan national de gestion des vagues de chaleur s'appuie sur le dispositif de vigilance spécifique mis en place par Météo France.

Le dispositif de vigilance météorologique permet d'identifier la survenue d'une vague de chaleur susceptible d'avoir un impact sanitaire et d'alerter les autorités et la population. Il concerne actuellement la France métropolitaine.

Il repose sur la mesure et la prévision des températures minimales et maximales sur 3 jours consécutifs, synthétisées sous la forme d'indices bio-météorologiques (IBM), qui sont comparés à des seuils départementaux prédéfinis pour chaque département, et réévalués en tant que de besoin.

Les vagues de chaleur sont prises en compte par le dispositif de vigilance météorologique pendant la période qui s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre de chaque année. Cette période peut être avancée ou prolongée de quelques jours si les conditions météorologiques l'exigent.

La vigilance météorologique se matérialise sous la forme de cartes nationales de vigilance pour la journée en cours et celle du lendemain (réactualisées à minima 2 fois par jour à 6 et 16 heures) et de bulletins de suivi, produits uniquement lorsque la situation le nécessite. Ces informations sont accessibles sur le site de Météo France <https://vigilance.meteofrance.fr>.



La carte nationale de vigilance météorologique détermine 4 niveaux de vigilance :

Veille saisonnière – niveau 1

Est activé du 1^{er} juin au 15 septembre. Les indicateurs biométéorologiques (IBM) et sanitaires sont recueillis et analysés quotidiennement au cours de la période de veille saisonnière.

Avertissement chaleur – niveau 2

Répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Il peut s'agir d'un pic de chaleur, de courte durée (un ou deux jours). Il peut aussi s'agir d'un épisode persistant de chaleur, les IBM sont en dessous des seuils départementaux, toutefois les températures élevées perdurent dans le temps (durée supérieure à trois jours).

Lors des vagues de chaleur, l'ARS prend les mesures de gestion adaptées et appropriées aux caractéristiques de l'épisode, notamment le renforcement des mesures d'information et la préparation à une montée en charge du dispositif opérationnel afin de protéger les populations, notamment les plus vulnérables.

Alerte canicule – niveau 3

Répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique ; la vague de chaleur est intense et les seuils des indicateurs départementaux sont dépassés 3 jours et 3 nuits consécutifs. Ce niveau est susceptible de constituer un risque pour l'ensemble de la population exposée. Il correspond à la mobilisation de tous les acteurs concernés et à la mise en œuvre de mesures de gestion adaptée. Il est déclenché par l'autorité préfectorale avec l'appui de l'ARS. L'autorité préfectorale s'appuie en fonction des besoins locaux sur le dispositif ORSEC.

Mobilisation maximale – niveau 4 : Canicule extrême

Répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il s'agit d'une canicule avérée exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite la mise en œuvre de mesures exceptionnelles. La crise devenant intersectorielle, elle nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'État. Pour ce faire, le Premier Ministre peut « confier la conduite opérationnelle de la crise à un ministre qu'il désigne » en fonction de la nature des événements, du type de crise ou de l'orientation politique qu'il entend donner à son action.

Pour chacune de ces situations, les préfets mettront en œuvre des mesures de gestion adaptées et appropriées aux caractéristiques de l'épisode (notamment à son intensité et sa durée) pour protéger les populations, notamment les plus vulnérables

Qu'est-ce qu'une canicule ?

Une canicule se définit comme un épisode de très fortes chaleurs pendant au moins 3 jours consécutifs.

Pour être qualifiée de canicule cette vague de chaleur doit répondre à 2 critères météorologiques fixés par les pouvoirs publics :

-l'intensité : des seuils de températures minimum la nuit et des seuils de températures maximum le jour,

-la durée de l'épisode.

Les seuils sont bien sûr différents selon les départements.

Partie 2 – Des actions graduées mises en œuvre à Villard-Bonnot

En amont, une information sur le plan national de gestion des vagues de chaleur (plus connu sous l'appellation plan canicule) et la possibilité de se faire recenser, pour les personnes âgées ou handicapées à domicile qui le souhaitent, a été publiée sur les supports de communication de la Commune.

Veille saisonnière – niveau 1 dès le 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre

- Activation de la ligne téléphonique spéciale au 04 76 45 79 45, du 1^{er} juin au 15 septembre du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Mise à jour de la liste des lieux climatisés et des points d'eau potable.
- Vérification de la liste de diffusion du système d'alerte de la Ville et du registre des personnes fragiles.
- Mise en pré-alerte des services de la Mairie, du CCAS, EHPAD, EHPA et des partenaires associatifs.

Avertissement chaleur – niveau 2

- Transmission des messages à la population par supports et médias.
- Appel téléphonique à toutes les personnes inscrites sur le registre en commençant par les personnes qui se sont déclarées « Isolées ».
- Information et messages ciblés aux personnes fragiles (par porteurs de repas).
- Vigilance renforcée avec le CCAS et repérage du public précaire.

Alerte canicule – niveau 3

- Mise en place d'une cellule de crise au CCAS.
- Envoi d'un message d'alerte à toutes les personnes inscrites au registre des personnes fragiles.
- Appel téléphonique à toutes les personnes inscrites au registre plusieurs fois pendant la période d'alerte de niveau 3.
- Pour les personnes inscrites sur le registre et qui sont injoignables téléphoniquement, envoi de courrier.
- Mobilisation des agents du CCAS, de la Commune et des partenaires associatifs pour le suivi des personnes fragiles.
- Visite à domicile par l'équipe CCAS.
- Distribution de brumisateurs aux personnes fragiles.
- Ouverture des pièces rafraîchies gérées par le CCAS, la Commune et les partenaires.

Mobilisation maximale – niveau 4 : Canicule extrême

- Intensification des mesures du niveau 3.
- Activation de toutes les ressources du CCAS et de la Commune.
- Ouverture de la salle du conseil municipal comme lieu de fraîcheur.

Personnes fragiles et isolées

En cas d'activation du niveau canicule du plan vague de chaleur par le Préfet, les agents du CCAS contactent les personnes inscrites sur le registre canicule et peuvent également être amenés à leur rendre visite si le besoin s'en fait ressentir.

Attention pour bénéficier de ce service, les personnes fragiles, isolées, âgées ou en situation de handicap doivent s'inscrire chaque année auprès de l'accueil CCAS.

Formulaire d'inscription à télécharger.

Contact : 04 76 45 96 96 / affaires.sociales@villard-bonnot.fr

CONSIGNES A TRANSMETTRE

⇒ **Savoir reconnaître un coup de chaleur**

Le coup de chaleur, élévation de la température du corps au-delà de 40,6°C, est une urgence vitale.

Les signes d'alerte : anomalies du comportement, grande faiblesse ou grande fatigue, vertiges, nausées, vomissements, soif intense....

En attendant les secours, réfrigérer au maximum le malade : lui enlever ses vêtements, le ventiler et l'asperger d'eau fraîche. Le coup de chaleur doit être soigné rapidement pour ne pas entraîner de séquelles. Il peut être souvent mortel.

⇒ **Solidaires en donnant l'alerte**

Vous remarquez une personne en difficulté durant la période de canicule, prévenez les services d'urgences en cas de nécessité et signalez-la au service du Centre Communal d'Action Sociale au 04 76 45 79 45 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

En cas d'urgence, faites le 15.

La plateforme téléphonique d'information "canicule" peut être activée en fonction de la situation météorologique nationale :



LIEUX DE FRAICHEUR

Salles climatisées communales ouvertes au public * :

Salle Désiré Granet (Ouverte au niveau 3) *

1 B rue Désiré Granet Brignoud

Personne à contacter** : Mme Odile TOZZINI : 07 63 63 31 37 (présente tout l'été)

Carte : <https://goo.gl/maps/15iB5T5W4VZBGeGU6>

Salle Georges Brassens (Ouverte au niveau 3) *

Rue Georges Brassens

Personnes à contacter** :

- Mme Thérèse CUQ DI BATISTA : 06 03 11 40 75 (absente du 1er au 15 août)
- Mme Chantal TROÏTSKY : 06 62 22 05 55 (absente du 14 juillet au 10 août)
- Mme Marie-Françoise LHOTE : 06 14 61 59 10 (disponible sauf exception à la journée)

Carte : <https://goo.gl/maps/4bq76gBrKEWauFVm7>

Salle du Conseil Municipal (Ouverte au niveau 4) *

20 Boulevard Jules Ferry

Personnes à contacter (CCAS) :

- Mme Alexandra GONZALEZ : 04 76 45 96 96
- Mme Laura MARTINEZ : 04 76 45 79 42

Carte : <https://goo.gl/maps/5QFD9mZF24nrFpqA7>

* Au Niveau 3 : les salles sont ouvertes aux personnes inscrites auprès du CCAS
Au Niveau 4 : les salles sont ouvertes au public sous réserve de leur capacité

** Les personnes disposent d'un jeu de clés. Pas de décharge à leur faire signer.

⇒ Si alerte canicule déclenchée par le Préfet, les appeler suivant leur disponibilité pour qu'elles ouvrent les salles tous les jours. Les horaires sont laissés à leur appréciation.

⇒ Dès que l'alerte canicule est suspendue, les appeler pour les en informer afin qu'elles n'aient plus l'obligation d'ouvrir et fermer les salles quotidiennement.

LES AFFICHES A DIFFUSER

 

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

**RESTEZ AU FRAIS**
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

**BUVEZ DE L'EAU**
sans attendre d'avoir soif

**Mouillez-vous**
le corps

**Fermez les volets**
et fenêtres

**Privilégiez**
les activités douces

**Mangez frais**
et équilibré

**Évitez**
l'alcool

**Prenez des nouvelles**
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELÉZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr - ifccanicule

* Numéros de téléphone réservés à l'usage des services de secours d'urgence. Les appels sont gratuits depuis tous les réseaux fixes et mobiles en France métropolitaine.

 

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

**MAUX DE TÊTE**

**CRAMPES**

**NAUSÉES**

Protégez-vous

**RESTEZ AU FRAIS**

**BUVEZ DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELÉZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr - ifccanicule

* Numéros de téléphone réservés à l'usage des services de secours d'urgence. Les appels sont gratuits depuis tous les réseaux fixes et mobiles en France métropolitaine.